

Le Journal des sçavans

Académie des inscriptions et belles-lettres (France). Auteur du texte. Le Journal des sçavans. 1666.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

pour des guerres ciuiles & intestines. Il seroit à sou-
hairer que l'on eust continué cette Histoire iusqu'à
présent.

*IDEA POLITICA VERTI CHRISTIANI
sive Ars oblivionis ifagogica ad Artem memorie.
Authore R. P. Alex. Luzon de Millarez. Can, Regul,
In fol. Bruxellis.*

PArce qu'il est nécessaire d'oublier les mauuaise
ses choses pour mieux conseruer la memoire
des bonnes, c'est Autheur nous voulant enseigner le
moyen de paruenir à la perfection du Christianisme,
à laquelle il pretend que la memoire contribuë plus
que toute autre faculté de l'ame , nous montre
premierement l'art de nous oublier nous-mesmes,
& toutes les choses vaines & superfluës : apres
quoy il nous apprend ce que nous deuions faire
pour nous souuenir continuallement des graces
que nous auons receuës de Dieu. Et afin que les
preceptes qu'il donne , soient plus agreables , il
les propose dans des Emblemes qu'il a inuentez , &
qu'il explique par des discours autorisez de passa-
ges tirez des Autheurs Saints & Prophetes.

*EXTRAIT DV JOVRNAL D'ANGLETERRE,
touchant la maniere communiquée par M. Hook , de
faire qu'un verre plano-conuexe d'une petite sphère
renuoye des rayons à un foyer d'une plus grande di-
stance que sa conuexité ne demande.*

AYez deux verres, dont l'un soit parfaitement
plat des deux costez , l'autre soit plat d'un

costé & conuexe de l'autre de quelque sphère que ce soit , en sorte que le verre plat soit vn peu plus large que l'autre. Puis ayez vn anneau de cuivre bien arrondy,dans lequel vous cimenterez ces deux verres de telle façon que leurs superficies plattes soient exactement paralleles , & que le costé conuexe du verre plano-conuexe soit tourné en dedans, sans neantmoins qu'il touche la superficie platte de l'autre verre. Estant ainsi bien cimentez dans l'anneau par tous les bords , versez par vn petit trou qui doit estre au bord de l'anneau de cuivre , de l'eau , de l'huile de terebenthine,de l'esprit de vin, des liqueurs salines, acides, &c. & ayant emploie tout l'espace vuide qui est entre les deux verres , bouchez ce trou avec vne vis , & selon la differente refraction des liqueurs mises entre les deux verres , le foyer de cette lunette deuiendra ou plus long ou plus court.

M. HOOK adiouste qu'il voudroit auoir seulement examiné vne espreuve , entre plusieurs qui se peuvent faire , sur la possibilité de faire vn verre traauillé das vne petite sphère pour seruir à vne lunette d'une tres-grande longueur; quoy que de peur de trop promettre il doiue adiouster , qu'entre les Objectifs sphériques ceux qui sont d'une plus grande sphère , & dont la matiere a une plus grande refraction, sont les meilleurs.

TL y a plus d'un an que M. HOOK auoit proposé à M. Auzout ce probleme pour allonger le foyer

des Lunettes. M. Auzout en donna alors vne solution générale pour toute longueur donnée, par la disposition dvn second verre dont il determinoit la figure, comme on le peut voir dans ses Lettres imprimées chez I. Cusson, & dont il a esté parlé dans le Jourhal du 18. Janvier. Mais M. Hook luy ayant fait sçauoir que l'inuention qu'il auoit trouuée estoit bien differente de tout ce qu'il s'estoit imaginé; M. Picard tres-intelligent dans ces matières proposa il y a enuiron cinq mois, le moyen d'allonger le foyer des Lunettes par des liqueurs, de la mesme maniere qu'on le vient de voir dans le Jourhal d'Angleterre. Neantmoins la gloire de cette inuention est toufiours due à M. Hook qui en a eu la premiere pensée. Il est vray qu'on n'en tirera pas beaucoup d'utilité; mais elle ne laisse pas d'estre tres-belle & tres-curieuse.

Dans le Jourhal precedent page 269. ligne 19. apres ces mots, c'est vne chose assez extraordinaire qu'il arrive en quinze iours deux Eclipses, adioustes sur le même Horizon. Dans le mesme Jourhal pag. 271. lign. 29. apres ces mots dans vn vieux Manuscrit apporté d'Allemagne adioustez qui estoit dans la Bibliothèque de M. Moreau Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, & que M. Perreau Docteur de la mesme Faculté cite dans son livre intitulé Rabat-joye de l'Antiméine.

A Paris, chez JEAN Cusson, rue S Jacques, à l'Image de saint Jean Baptiste. Avec Privilege du Roy.